

LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES

2021



PRIMES ÉNERGIE

POUR TOUS

Demande à faire depuis PrimesEnergie.fr



Jusqu'à
4 750€
de Primes Énergie
Chauffage



MAPRIMERÉNOV'



- ▶ revenus du ménage
- ▶ travaux réalisés

Demande à faire depuis le site dédié
maprimerenov.gouv.fr

Jusqu'à 10 000€*

* installation d'une pompe à chaleur géothermique pour un ménage très précaire

TVA taux réduit

Travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements de plus de 2 ans.



5.5% ou **10%**

Eco PTZ



Financez vos travaux de rénovation énergétique de chauffage et isolation

Des aides différentes en fonction de vos revenus.

L'attribution de certaines aides est conditionnée à des plafonds de ressources.

- 1. Ma PrimeRénov' pour tous les ménages
- 2. L'aide du programme «Habiter Mieux » l'Anah
- 3. Prime Coup de Pouce
- 4. Le bonus
- 5. Les certificats d'économie d'Energie (CEE)/ Prime Energie
- 6. TVA 5,5 %
- 7. Eco prêt à taux zéro
- 8. Aides locales

1.

Ma PrimeRénov' pour tous les ménages



MaPrimeRénov' 2021 pour tous les ménages en fonction du niveau des revenus classé selon 4 couleurs (du plus modeste au plus aisé : Bleu, jaune, violet et Rose) a remplacé CITE 2020 (Crédit d'Impôt Transition Energétique)

- ✓ est une prime forfaitaire et non une réduction d'impôt,
- ✓ est une aide financière versée aux bénéficiaires **dès la fin des travaux (fini l'attente d'un an du remboursement d'une partie des travaux via l'ancien crédit d'impôt)**
- ✓ est versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- ✓ est accessible à tous les propriétaires occupants, même les plus aisés financièrement (depuis le Plan de relance du gouvernement pour faire face à la crise du Covid)
- ✓ **est une prime forfaitaire selon la tranche de revenu** si travaux par des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	20 593 €	25 068 €	38 184 €	supérieur à 38 184 €
2	30 225 €	36 792 €	56 130 €	supérieur à 56 130 €
3	36 297 €	44 188 €	67 585 €	supérieur à 67 585 €
4	42 381 €	51 597 €	79 041 €	supérieur à 79 041 €
5	48 488 €	59 026 €	90 496 €	supérieur à 90 496 €
par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



Simulateur

<https://www.primesenergie.fr/simulation-primes-energie/resultat>

2. L'aide du programme «Habiter Mieux » l'Anah



Qui peut en bénéficier ?

- les propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources précisés page 3
- les propriétaires bailleurs.

À noter : le plafond de ressources applicable en 2021 doit être comparé au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur le dernier avis d'imposition disponible.

L'éligibilité ne tient pas uniquement compte des ressources mais aussi d'autres critères de priorité :

- les logements qui ont plus de 15 ans à la date où le dossier est déposé ;
- les logements n'ayant pas bénéficié d'un prêt à taux zéro en cours ou octroyé il y a moins de 5 ans.

EN SAVOIR PLUS

www.anah.fr

Habiter Mieux sérénité

« Habiter Mieux sérénité » concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux (plafonné à 30 000 €).

Quel montant ?

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources très modestes » (voir page 3 :

► **50 % du montant total des travaux (hors taxes)**. L'aide « Habiter Mieux sérénité » est de 15 000 € maximum.

► **+ la prime « Habiter Mieux » : 10 % du montant total des travaux (hors taxes)**, dans la limite de 3 000 €.

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources modestes » (voir page 3 :

► **35 % du montant total des travaux (hors taxes)**. L'aide « Habiter Mieux sérénité » est de 10 500 € maximum.

► **+ la prime « Habiter Mieux » : 10 % du montant total des travaux (hors taxes)**, dans la limite de 2 000 €.

2 bonus pour les rénovations plus conséquentes

- Un bonus sortie de passoire énergétique de 1 500 € pour les logement initialement classés en étiquette énergétique F ou G.
- Un bonus Bâtiment basse consommation de 1 500 € pour les logements atteignant une étiquette énergétique finale A ou B.

3. Des primes « coup de pouce »

Tous les ménages peuvent bénéficier d'aides «coup de pouce» pour les travaux dont la date d'engagement est avant le 31 décembre 2021 ; ces aides sont bonifiées **POUR LES MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES ET TRÈS MODESTES.**

- Le **REMPLACEMENT** d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz (autres qu'à condensation) par un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride, système solaire combiné, raccordement à un réseau de chaleur)
- Le remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage au bois possédant le label Flamme verte 7★ ou des performances équivalentes ;

Primes prévues par les chartes «**Coup de Pouce Chauffage**» et «**Coup de Pouce Thermostat avec régulation performante**»

Solution	Prime	
	Ménages modestes	Autres Ménages
Remplacement d'une chaudière* par		
Une chaudière performante	4.000 €	2.500 €
Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par		
Un appareil de chauffage au bois très performant	800 €	800 €
Installation d'un thermostat programmable sur un système de chauffage individuel existant	150 €	150 €

➡ **COUP DE POUCE** aussi appelé Prime Conversion Chaudière
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34421>

Les Bonus

Dans le cadre du plan gouvernemental « Les Bonus », les travaux permettant au logement de sortir de la situation dite de ‘passoire thermique’ (classe énergétique F et G), soit d’atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (classe énergétique A et B), bénéficieront d’un bonus s’ajoutant à Ma Prime Rénov’ !

Pour justifier de cette amélioration énergétique, un audit énergétique devra être réalisé avant et après les travaux. Cet audit pourra également bénéficier d’une aide financière.

Une aide supplémentaire de 150 € permettra aux propriétaires d’être accompagnés dans ces démarches dans le cadre du forfait AMO (Assistance à Maitrise d’Ouvrage).

Bonus	Aides pour les ménages			
	aux ressources très modestes	aux ressources modestes	aux ressources intermédiaires	aux ressources supérieures
sortie de passoire	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bâtiment basse consommation	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	—

Les certificats d'économie d'Énergie (CEE)/Prime Énergie

Certaines entreprises vous proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics si vous réalisez des travaux d'économies d'énergie.



Qui peut en bénéficier ?

- ▶ les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires,
- ▶ pour leur résidence principale ou secondaire située en France métropolitaine. Le logement doit être construit depuis plus de 2 ans.

Les aides proposées sont plus importantes pour les ménages en situation de précarité énergétique et de grande précarité énergétique.

Primes Énergie 2021/ CEE :
Certificat Economies Energies
(financés par les « pollueurs »)



Primes à demander avant **toutes réalisations de travaux** car l'objectif de ces primes énergies est de vous inciter à réaliser des travaux en économie d'énergie [PRIME ÉCONOMIE ÉNERGIE POUR FINANCEZ VOS TRAVAUX](#)

Pour 2021 vous pouvez bénéficier encore d'un **bonus à cette prime énergie 2020** sous condition de ressources, c'est la [prime énergie solidaire](#).

La TVA à taux réduit

Un taux à 5,5% pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique

Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation est généralement de 10%. Cependant, pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5%.

Qui peut en bénéficier ?

- ▶ les propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de propriétaires,
- ▶ les locataires et occupants à titre gratuit,
- ▶ les sociétés civiles immobilières.

Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans. Il peut être occupé à titre de résidence principale ou secondaire.



« L'éco-prêt à taux zéro » est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique, jusqu'au 31 décembre 2021.

L'éco-PTZ a évolué depuis le 1^{er} mars 2019 et sera disponible jusqu'en fin 2021, avec les aménagements suivants :

- suppression de la condition du « bouquet de travaux ». Autrement dit, l'emprunteur n'aura plus besoin d'effectuer plusieurs travaux de rénovation pour en bénéficier.
- extension à tous les logements de plus de deux ans et aux travaux d'isolation des planchers bas.
- uniformisation de la durée d'emprunt à 15 ans.;
- possibilité de cumul avec un écoprêt complémentaire.

Les aides des collectivités locales

Certaines régions, départements, intercommunalités ou communes peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique. **Faites le point sur les aides disponibles localement avec votre conseiller FAIRE** (faire.gouv.fr).

EN SAVOIR PLUS

Découvrez vos aides locales grâce à Simul'aides disponible sur faire.gouv.fr

UNE AIDE POUR RENOUVELER VOTRE VIEIL APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Si vous remplacez un appareil datant d'avant 2002, vous pouvez obtenir (dans certains territoires) une aide du Fonds Air allant jusqu'à 2 000 €.

Retrouvez la liste des territoires qui proposent cette aide, le montant des subventions et des explications sur les démarches sur : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation/aide-fonds-air

➡ Et prime locaux ex <https://www.h2oradio.fr/article-grand-annecy-podcast-la-chasse-aux-appareils-de-chauffage-polluants-est-lancee-H2O-1189.html>

Le cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides



	MaPrime Rénov'	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
MaPrime Rénov'		✓	✗	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
Aides de l'Anah	✗	✓		✓	✗
Aides des collectivités locales	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✓	✗	✓	

* Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90 % pour les propriétaires très modestes et 75 % pour les propriétaires modestes.